

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt février deux mille dix-sept, à vingt heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/02/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU.

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADÉ (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Sylvie AYMARD, (délégation de vote à Sébastien MOREAU), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Alain DARBON), Michel PARVY (délégation de vote à Alain FAUCHER), Christine RIFFAUD.

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Xavier NOUHAUD.

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2017-020 : TOURISME – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA « SOLUTION WEB LIMOUSIN » - N°W8705

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique touristique partagée, le CRT Limousin a souhaité le déploiement d'une solution web à l'échelle de la région pour le compte de ses partenaires dont les Offices de Tourisme.

Monsieur le Président explique que la « solution web Limousin » permet, notamment, de développer une démarche web globale cohérente et structurée, d'améliorer le positionnement web de nos territoires, de réduire les coûts investis au niveau des projets web...

Monsieur le Président présente, au Conseil Communautaire, la convention, d'une durée de 3 ans, élaborée par le CRT Limousin, avec Haute-Vienne Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la convention de partenariat, jointe en annexe, pour la mise à disposition de la « solution web Limousin »,

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

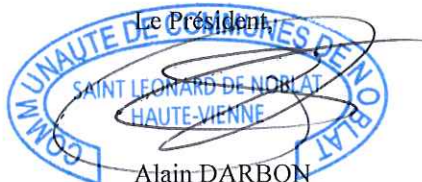
Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 février 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 23/02/17
Publié ou notifié
Le : 23/02/17



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

convention de partenariat pour la mise à disposition de la "solution web limousin" n.W8705

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : 2017-020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170220-2017-020-DE

Date de décision : 20/02/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture